



**Procès-Verbal de la réunion  
du Conseil Municipal  
du Vendredi 20 Mars 2026**

La séance se déroule dans la Salle de la Fontaine, conformément aux décisions prises dans le cadre de l'accessibilité aux bâtiments public, et en raison des travaux engagés pour les bâtiments Mairie/École.

**Etaient présents :**

Monsieur Samuel GUETTARD, Maire  
Mesdames Alexandra LEBEAU, Joy HALIPRÉ, Véronique CHAUVET, Catherine ABRAHAM,  
Anne MOURLIN, Véronique ROSSIGNOL, Magaly DUBALLE,  
Messieurs, Romaric MARGUENAT, Claude MARGUENAT, Alain TASSEL, Jonh MANGELEER, Jonathan DOS SANTOS, Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT.

Monsieur GUINET BAUDIN, Maire sortant prend la parole et déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leur fonction.

Il demande aux membres présents d'approuver le compte rendu de la séance du 26 Février. Les membres présents approuvent à l'unanimité.

Il invite les membres du Conseil à nommer un secrétaire de séance.

Madame Véronique ROSSIGNOL est nommée secrétaire de séance.

Puis donne la parole au doyen d'âge, Monsieur Alain TASSEL, qui prend la présidence de la séance.

Monsieur TASSEL procède à l'appel nominatif des membres.

Il constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Il propose de nommer 2 assesseurs : Madame Anne MOURLIN et Monsieur John MANGELEER sont nommés.

Monsieur TASSEL dit que les membres du Conseil vont procéder à l'élection du Maire.

**1/ Élection du Maire :**

Monsieur TASSEL demande aux membres du Conseil qui de l'assemblée souhaite occuper les fonctions de Maire.

Seul, Monsieur Samuel GUETTARD confirme son souhait.

Le scrutin est ouvert.

A l'appel de son nom chacun des membres du Conseil se présente devant l'urne et dépose son bulletin.

Immédiatement après, les deux assesseurs procèdent au dépouillement :

Nombre de votants (nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne).....	15
Nombre de bulletins nuls .....	2
Nombre de bulletins blancs .....	1
Nombre de suffrages exprimés.....	12
Majorité absolue.....	7

Résultats :

Nombre de voix pour Monsieur Samuel GUETTARD.....	12
---	----

Monsieur Samuel GUETTARD est proclamé Maire de la Commune et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur GUETTARD prend la parole et remercie les membres du Conseil, et les habitants de Chailley,

*« Je mesure l'honneur et la responsabilité qui sont les miens aujourd'hui. Je remercie mon équipe engagée et déterminée. Cette victoire est collective. Je m'efforcerai chaque jour d'être digne de la confiance que vous nous avez accordé. »*

## **2/ Détermination du nombre des Adjoint :**

Le Maire indique qu'en application des articles L 2221-1 et L 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un Adjoint, au maximum, pour la Commune de CHAILLEY, de 4 Adjoint.

Monsieur le Maire propose de nommer 4 Adjoint.

Dans le contexte, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur le nombre d'Adjoint, par un vote à main levée.

Pour la nomination de 4 Adjoint :	11 POUR
	4 CONTRE
	0 ABSTENTION

A la majorité, le Conseil décide de nommer 4 Adjoint.

## **3/ Élection des Adjoint :**

Il est rappelé que depuis la loi du 21 Mai 2025, entrée en vigueur le 15 Mars 2026, l'élection des Adjoint se fait au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel au sein du Conseil Municipal.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe et doit comporter autant de Conseillers Municipaux que d'Adjoint à désigner.

Monsieur le Maire s'informe des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire.

Une liste se présente, à savoir :

Liste 1 composée de : Madame Alexandra LEBEAU  
Monsieur Romaric MARGUENAT  
Madame Joy HALIPRÉ  
Monsieur Claude MARGUENAT

Monsieur le Maire déclare le scrutin ouvert.

Chacun des élus, à l'appel de son nom, se présente devant l'urne et y dépose son bulletin.  
Immédiatement après, les deux assesseurs procèdent au dépouillement :

Nombre de votants (nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne).....	15
Nombre de bulletins nuls .....	3
Nombre de bulletins blancs .....	1
Nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

Résultats

Liste N° 1 – Tête de liste Mme Alexandra LEBEAU..... 11 voix

A la majorité, ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés dans leurs fonctions, les candidats de la liste N° 1 menée par Madame Alexandra LEBEAU. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation, à savoir :

1 <sup>er</sup> Adjoint	:	Madame Alexandra LEBEAU
2 <sup>ème</sup> Adjoint	:	Monsieur Romaric MARGUENAT
3 <sup>ème</sup> Adjoint	:	Madame Joy HALIPRÉ
4 <sup>ème</sup> Adjoint	:	Monsieur Claude MARGUENAT

#### 4/ Lecture de la Charte de l'Élu Local :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Alexandra LEBEAU, qui conformément aux textes, donne lecture de la Charte de l'Élu Local.

La Charte de l'Élu Local et le Statut de l'Élu Local édité par l'Association des Maires de France seront adressés par voie dématérialisée à l'ensemble des Conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire s'enquière des observations ou questions éventuelles.

Monsieur CYGANKO prend la parole et tient à remercier ses colistiers et les personnes qui ont voté pour sa liste.

Sans autres formalités, la séance est levée à 19 h 00.

Vu par nous, Maire de la Commune de CHAILLEY,  
pour être affiché à la porte de la Mairie,  
conformément aux prescriptions de l'article 56  
de la loi du 5 Août 1884

À CHAILLEY, le 23 Mars 2026

  
